

Service eau et nature

Ecophyto II - Loi Labbé

Maubeuge, le 29/06/2017

DREAL Hauts-de-France

Loïc BARTHELEMY



Plan de la présentation

Ce que dit la loi Labbé

Les différentes catégories de produits phytopharmaceutiques (PPP)

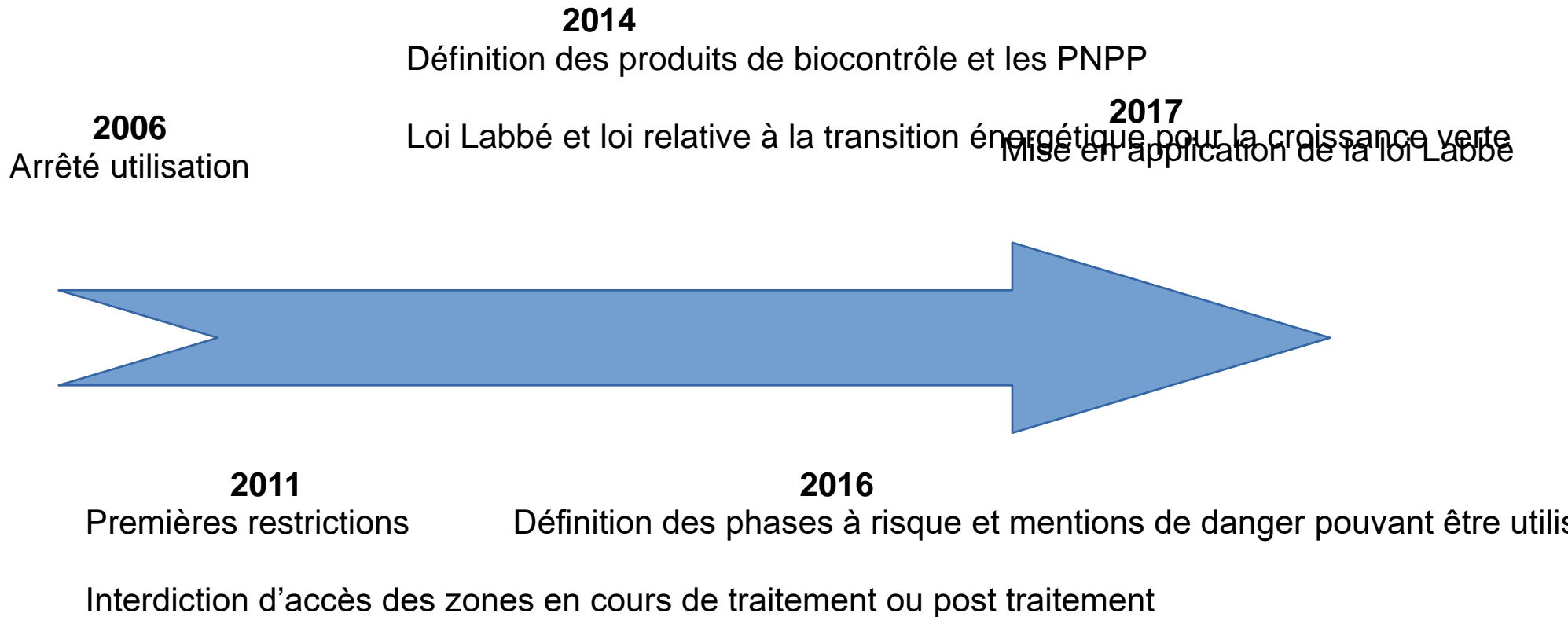
Les domaines d'application de la loi

CERTIPHYTO : droit d'utilisation des produits phyto

Retours d'expériences

Ce que dit la loi Labbé

Historique de la loi Labbé



Ce que dit la loi Labbé

La loi Labbé (Article 68) interdit :

•A compter du **1^{er} janvier 2017**

-« pour les institutions d'état, collectivités et établissements publics accueillant du public d'utilité publique

-« pour les non professionnels en vente libre (jardineries) les produits phytopharmaceutiques

•A compter du **1^{er} janvier 2019**

-« tout usage de produits phytopharmaceutiques hormis les produits de biocontrôle, UAB et à base de produits naturels

Les différentes catégories de produits phytopharmaceutiques (PPP)

Les PPP comprennent les produits issus de synthèse chimique, d'origine naturelle, les micro

- Rôle de protection du végétal
- Freiner, prévenir la croissance ou détruire les végétaux indésirables

Biocontrôle : utilisation des organismes vivants ou de substances naturelles (+macro-organ

Produits à faible risque : ne contient pas de substance préoccupante, approuvées à faible

Produits UAB : produits à faible risque ou de biocontrôle

Substances de bases : pas initialement élaborées pour la protection des plantes mais qui o



Les domaines d'application de la loi

Zones ouvertes ou accessibles au public

- Espaces verts
- Lieux de promenade
- Forêts



Les voiries

- Trottoirs
- Chemins communaux
- Pistes cyclables
- Abords de routes, ...



Les espaces où la loi est plus permissive

Sont autorisés certains produits comprenant des phases à risque et mentions de danger

Certains espaces publics

- Terrains de sport et de loisirs ouverts au public
- Établissements scolaires
- Centres hospitaliers, établissements de santé, etc à moins de 50 m, au-delà tout produit hors
- Établissements privés avec accueil du public

Espaces privés non professionnels

- Vente libre : produits de biocontrôle, faible risque, UAB, préparations naturelles peu préoccupantes
- Délivré sur demande par un vendeur : autres produits EAJ (Emploi Autorisé dans les Jardins)

Cas particulier des **cimetières** : aucune précision réglementaire

NB : Tous les produits utilisés sont homologués et disposent d'une Autorisation de Mise sur le Marché. Arrêté du 4 mai 2017 interdit l'application directe sur le réseau hydrographique : points d'eau,

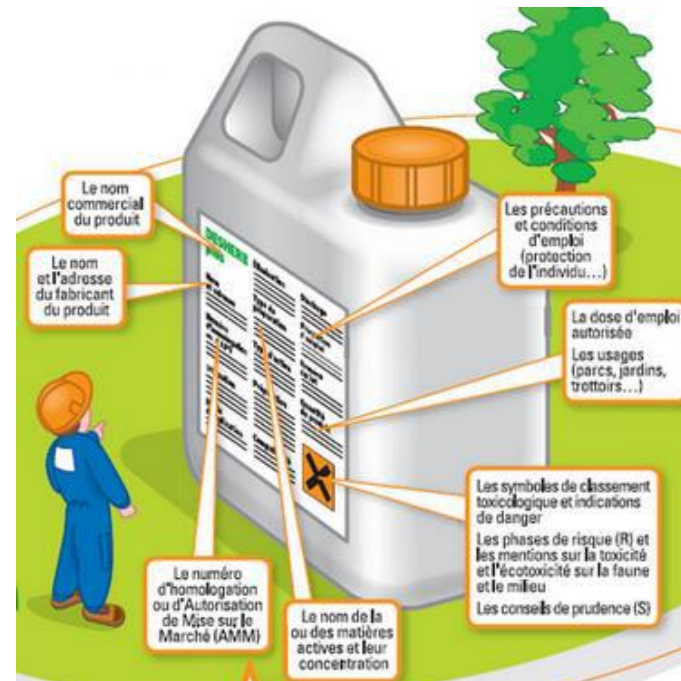
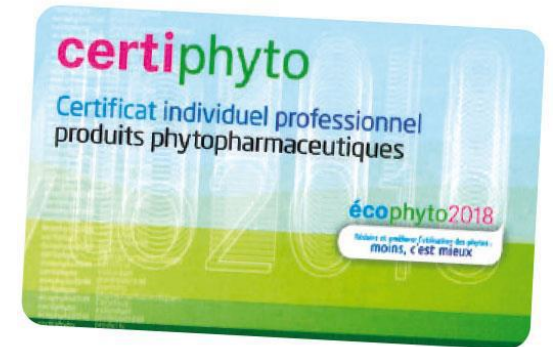
CERTIPHYTO : droit d'utilisation des produits phyto

Toute personne pouvant être menée à manipuler des produits phytopharmaceutiques dans le

5 types de certificats selon :

- le type d'utilisation
- la vente
- le conseil

Apprentissage de la bonne utilisation des produits, EPI, etc



Retours d'expériences

- Certaines villes sont au Zérophyto depuis 2011 : ***c'est donc bien réalisable !***
 - Toujours précédé de formations des techniciens
 - Mise en place d'un plan de désherbage
 - Choix des plantations : diversifiées et robustes
 - Nécessité de sensibiliser la population (plaquettes, labyrinthes, animations, etc)
 - Peut favoriser le lien social
 - Opération « J'aime ma commune, j'aide mon village »
 - Réappropriation de certains espaces publics
 - Une biodiversité beaucoup plus large
 - Acceptation de laisser se développer une végétation spontanée mais maîtrisée
-
- Pas toujours évident à mettre en place au début
 - Peut représenter un certain investissement
 - Peut être mal pris par certains techniciens qui interprètent la démarche comme une remise

Retours d'expériences

Quelques techniques alternatives fréquemment utilisées

- Balayeuse mécanique
- Binette
- Débroussailleuse
- Tondeuse
- Brosse métallique
- Grattoir
- Brûleur thermique
- Houe maraîchère
- Bineuse électrique
- Jet haute pression



Liens vers quelques guides

Guide technique sur les bonnes pratiques phytosanitaires :

http://www.vnf.fr/vnf/img/cms/Domaine_public_fluvial/hidden/guide_technique_20060329112

Guides sur l'interdiction de l'usage des pesticides et solutions alternatives :

<http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.02.14%20DP%20z%C3%A9ro>

http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/10- Guide_zero_pesticides.pdf

Guides pour les jardiniers amateurs :

<http://agriculture.gouv.fr/guide-jardiniers-amateurs>

Merci pour votre attention